



Le 3 décembre 2010

Communiqué de presse

L'Olympique Lyonnais se félicite du vote favorable intervenu le 29 novembre dernier lors du Conseil Communautaire du Grand Lyon concernant l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme.

L'Olympique Lyonnais se félicite du vote favorable intervenu le 29 novembre dernier lors du Conseil Communautaire du Grand Lyon concernant l'arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme.

A l'occasion de l'adoption de cet arrêt de projet du PLU, qui constitue une étape importante dans la mise en œuvre du projet, l'Olympique Lyonnais réaffirme sa totale confiance en la réalisation de son projet Grand Stade sur la commune de Décines.

L'Olympique Lyonnais propose - situation logique en Europe mais unique en France - de construire et d'investir dans un stade de 60 000 personnes, répondant aux standards internationaux, et qui permettra à l'agglomération lyonnaise d'accueillir les plus grandes compétitions internationales comme l'Euro 2016. Il suffit de mesurer les bénéfices dégagés par toutes les villes qui ont eu la chance de pouvoir organiser des compétitions internationales, comme la Coupe du Monde ou le Championnat d'Europe, pour comprendre les conséquences positives que cela représente, tant en termes économiques qu'en termes d'image.

Ce projet, qui sera une enceinte sportive de référence au niveau européen et exemplaire en matière de développement durable, va permettre à l'agglomération lyonnaise de se doter d'un « Stade des Lumières », à vocation nationale et internationale.

Aussi, l'Olympique Lyonnais est fier de pouvoir proposer un véritable projet d'agglomération, qui permettra à la Ville de Lyon de jouer pleinement son rôle de métropole européenne, à même de se porter candidate, dans le cadre de l'Euro 2016, à l'organisation d'événements sportifs majeurs, suivis par des centaines de millions de téléspectateurs, que sont le match d'ouverture, des matchs de ½ finale ou des matchs de poule.

Le vote favorable des élus du Grand Lyon concernant l'arrêt de projet du PLU est totalement en adéquation avec la position de sa population. Un sondage IPSOS réalisé en septembre 2009 l'a d'ailleurs confirmé : 74% des habitants du Grand Lyon ont réaffirmé leur soutien total au projet de Grand Stade (tout comme les habitants de Décines, Chassieu et Meyzieu d'ailleurs qui, dans leur ensemble, demeuraient également majoritairement favorables au projet avec 54% d'avis positifs).

Les personnes interrogées dans le cadre de ce sondage ont confirmé un impact favorable indéniable du projet, tant en termes économiques qu'en termes d'image pour la région lyonnaise. Ainsi, 64% de la population du Grand Lyon percevait le Grand Stade



comme un vecteur de notoriété au niveau international, 78% estimaient par ailleurs que l'ensemble de l'agglomération profiterait aussi de ce développement économique et 86% des interviewés (en particuliers les jeunes) considéraient que les communes de l'Est lyonnais allaient être les premières bénéficiaires en termes d'emplois et de développement des commerces.

En effet, la construction du Grand Stade et de ses différentes composantes va permettre la création de 1 500 emplois (en équivalent temps plein) dans le secteur du BTP et ceci principalement dans des entreprises locales ou régionales. De même, 800 emplois permanents seront créés sur le site (siège de l'OL, bureaux, centre de loisirs, hôtels, restaurants).

Ce projet répond également aux enjeux stratégiques de développement économique de l'Est lyonnais et va dans le sens de l'intérêt de toute l'agglomération (mais aussi de l'Olympique Lyonnais), comme l'a reconnu une large majorité des 11 communes impactées par le projet, dans le cadre de la procédure de reconnaissance d'intérêt général (8 communes ont voté pour et 3 contre).

L'Olympique Lyonnais, regrette donc le changement de position de Michel HAVARD envers ce projet (et notamment son vote contre) ainsi que ses dernières déclarations qui ne sont pas conformes à l'article 28 de la Loi de développement et de modernisation des services touristiques promulguée le 22 juillet 2009. Cet article permet de reconnaître les enceintes sportives, ainsi que les équipements connexes permettant leur fonctionnement d'être déclarés d'intérêt général, quelle que soit la propriété privée ou publique de ces installations, après avis de l'ensemble des conseils municipaux des communes riveraines directement impactées par leur construction.

Ce projet n'est ni de droite, ni de gauche ; l'Olympique Lyonnais appelle donc tous les élus à soutenir ce vrai projet d'agglomération et se félicite de ce vote, conforme à l'ambition de la métropole lyonnaise proposée par le Président du Grand Lyon et à l'opinion exprimée par la majorité des Lyonnais.